

taxation directe aux provinces. Si les autres provinces n'en veulent pas, qu'elles les laissent à Ottawa. Mais le Québec les veut, lui. Alors, qu'on cesse de violer la constitution de 1867, comme on le fait présentement, et qu'on remette au Québec 100 p. 100 de ses sources de revenus, comme il le réclame!

Monsieur le président, je puis vous assurer que le fait d'amender l'article 9 et de changer les chiffres «21 p. 100» et «24 p. 100» pour les relever à 25, 50, 75 et 100 p. 100, pour en arriver, en 1967, à avoir remis au Québec ses sources de taxation, cela sera beaucoup plus important pour l'unité nationale que les discours que le premier ministre peut faire devant la Légion canadienne à Winnipeg.

J'admire le geste que le premier ministre a posé, mais malheureusement, cela vient trop tard. Depuis des années que cela traîne, cela vient trop tard; ce ne sera pas suffisant pour satisfaire les réclamations du Québec. A mon sens, il est encore temps, aujourd'hui, d'amender cet article 9 pour prévoir, d'ici 1967, une remise complète, une remise à 100 p. 100 aux provinces de leurs sources de taxation directe et indirecte.

**M. Pepin:** Vous êtes malade!

**M. Grégoire:** Monsieur le président, encore une fois, je n'ai pas compris un seul mot du baragouinage de l'honorable député de Drummond-Arthabaska. S'il désire poser une question, qu'il se lève et qu'il la pose.

**M. Pepin:** Je dis simplement que vous êtes malade. Monsieur le président, si vous me le permettez, je vais poser une question au député de Lapointe et lui demander ceci:

Si le gouvernement central donne aux provinces 100 p. 100 des pouvoirs de taxation, que va-t-il lui rester? Comment le gouvernement central va-t-il continuer à vivre?

**Une voix:** C'est bien facile de répondre à cela.

**M. Grégoire:** Monsieur le président, il est très facile de répondre à cette question. Mais avant de ce faire, si j'ai bien compris, l'honorable député de Drummond-Arthabaska a dit que j'étais malade. Or, je peux l'assurer que je suis dangereusement en bonne santé, et je pense bien que les malades sont ceux-là même qui changent d'opinion ou d'idée du moment qu'ils changent de côté de la Chambre. A ce moment-là, on peut voir que les idées qu'ils ont dans la tête ne sont pas solides, ce qui indique une maladie encore plus grave.

**M. Pepin:** Je n'ai jamais changé de côté, j'ai toujours été de ce côté-ci.

**L'hon. M. Martineau:** Vous avez changé d'opinion.

**M. Grégoire:** Monsieur le président, changer de côté ou d'idée en dehors de la Chambre, et quand on est à la Chambre, c'est encore plus grave. Dire certaines choses avant les élections, et d'autres choses le lendemain, c'est encore plus grave.

**M. Pepin:** Monsieur le président, je demande que le député de Lapointe retire ses paroles.

**M. le président:** Je ne crois pas que l'honorable député de Lapointe ait prononcé aucune parole qui soit anti-parlementaire. Ce que j'ai compris, c'est que l'honorable député de Lapointe a dit que certain député peut changer d'idée et je ne vois pas que cela soit contraire au Règlement ni qu'il soit anti-parlementaire de mentionner qu'un député peut changer d'idée.

**M. Pepin:** Monsieur le président, je tiens à signaler que si j'ai changé d'idée, c'était pour une meilleure.

**M. Grégoire:** Monsieur le président, il n'est pas difficile de répondre à l'honorable député, car on sait qu'il ne parle jamais de la même façon, à la Chambre et en dehors de la Chambre. Au fait, on sait que l'honorable député fait de très belles déclarations en dehors de la Chambre, et quand il est rabrouté par ses chefs, il se rasseoit, sans mot dire.

**M. le président:** A l'ordre! Je demande aux honorables députés de revenir à l'article présentement à l'étude.

**M. Grégoire:** Très bien, monsieur le président. L'honorable député de Drummond-Arthabaska posait cette question, par ailleurs très juste et logique: si on remet 100 p. 100 des sources de taxation aux provinces, que va faire le gouvernement fédéral?

A l'heure actuelle, monsieur le président, je suis tout à fait dans l'ordre, parce que j'ai l'intention d'apporter un amendement à l'article 9, et je veux justifier mon amendement.

Que va faire le gouvernement fédéral si on remet les sources de taxation aux provinces? Eh bien, il s'occupera de ses affaires! Il se retirera des domaines de l'éducation, de la voirie, de l'hospitalisation, de l'agriculture, des forêts, de tous ces programmes conjoints qui sont tous des empiétements dans le domaine provincial.

C'est clair, monsieur le président, et je me demande pourquoi le député de Drummond-Arthabaska s'oppose à ce que le gouvernement fédéral se retire de l'éducation, de l'hospitalisation, de la voirie et du reste, alors que ce sont là des domaines provinciaux qui devraient relever uniquement des provinces.